

# Les Echos *de* St Jean du Falga

Bulletin  
d'informations  
municipales

AVRIL 2018

N°10



# Infos de dernière minute

## ➤ ÉCOLES : Retour à la semaine des 4 jours



La semaine des 4 jours et demi avait été imposée par le précédent gouvernement. Le ministre actuel de l'éducation nationale a laissé le choix aux écoles de revenir à la semaine de 4 jours.

Après avis du conseil d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire ainsi que la délibération du Conseil Municipal, la demande fut adressée au DASEN (directeur administratif des services de l'éducation nationale autrefois appelé Inspecteur d'académie). Ce dernier donna tout d'abord un avis favorable. Celui-ci fut confirmé par le CDEN fin mars.

A la rentrée 2018, les élèves auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le périscolaire sera assuré par l'ALAE et l'ALSH, y compris le mercredi matin.



## ➤ RECENSEMENT MILITAIRE

Suite à un problème de transmission, **tous les jeunes** ayant fait leur recensement militaire auprès de la mairie **entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 septembre 2017**, sont priés de se faire connaître rapidement auprès de nos services. Sans cela, le bureau du service national ne pourra pas vous convoquer à la JAPD.

# Infos pratiques

## ➤ LES HAIES ET PLANTATIONS

### Règles générales :

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Hauteur de plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2m	0,5 mètre
Supérieure à 2m	2 mètres

### Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un **bornage de terrain**.

### Branchages :



La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez le contraindre à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir le **tribunal d'instance**.

### **Attention : sanction**

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à hauteur légale :

- A moins que ces plantations, situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété existent depuis au moins 30 ans ;
- A moins que ces plantations, situées entre 0,5 m et 2 mètres de la limite de propriété, dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.

Vous pouvez lui adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception.

### **Racines, ronces, brindilles :**

Si des racines, des ronces ou des brindilles empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

### **Entretien général en limite des propriétés riveraines des voies publiques :**



Les riverains sont tenus de balayer et entretenir les trottoirs et les caniveaux le long de leur propriété de façon régulière. Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure des voies et espaces publics. Lors de la chute des feuilles, les

riverains sont tenus de balayer les feuilles mortes le long de leur propriété. Les feuilles et façon générale l'ensemble des résidus de balayage et autres (résidus suite à travaux....) ne doivent pas être poussés à l'égout, les tampons de regards et les bouches d'égout doivent demeurer libres.

### **Plantations bordant les voies publiques :**

Les plantations ne doivent pas gêner l'éclairage public. Les riverains ont l'obligation de procéder régulièrement à la taille des haies ou autres arbres surplombant ou débordant sur le domaine public. En cas d'urgence ou dans le cas où des propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués par la commune, à leur frais, après une mise en demeure restée sans effet. Après toute opération de taille de haies ou autre, en bordure de la voie publique, les riverains ont l'obligation de ramasser les déchets verts tombés sur la dite voie.

## **➤ QUELQUES RAPPELS UTILES**

Il est toujours à déplorer des dépôts d'ordures au pied des bacs et des récup-verres.

**Les sacs jaunes doivent être sortis au plus tôt la veille du ramassage ; cela évite aux chiens errants d'éparpiller les ordures.**

**Le non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures portant sur les heures et l'amoncellement des déchets de toutes sortes auprès des récup'verres et autres est inacceptable**



L'abandon des ordures est passible d'une amende de 450€

## ➤ COLLECTE DES ENCOMBRANTS



Inutile d'entasser des encombrants un peu partout sur la commune. Il suffit d'appeler le 056180202 afin de prendre rendez-vous avec Le SPECTOM. Une date de rendez-vous sera fixée. Les objets sont à sortir sur le trottoir, la veille au soir, de façon à ne gêner ni les piétons, ni la circulation.

### LE SPECTOM COMMUNIQUE :



## MISSIONS PRINCIPALES DU SPECTOM DU PLANTAUREL

### La réduction des déchets : un enjeu de poids

Les déchets ultimes (ce qu'il reste après le tri) sont envoyés sur le site de stockage des déchets non dangereux de Berbiac, à Manses, où ils sont enfouis dans des casiers spécifiques. Leur dégradation produit du bio-méthane qui est ensuite transformé en électricité. Ce cercle vertueux permet, en plus des recettes générées par la vente d'énergie, une décote de la **Taxe générale sur les activités polluantes**, à laquelle le Smetcom est tenu. Cette réduction de taxe est importante puisque le montant à la tonne est de **16€ au lieu de 40€, soit une économie de 1,152 M€**. Ces avantages, ainsi que la proximité du site de Berbiac, font que le coût de traitement des déchets ultimes en Ariège est très compétitif.

Toutefois, si les choses restent telles qu'elles sont, ce système de traitement local est menacé.

L'exploitation de Berbiac est autorisée par l'État grâce à un arrêté préfectoral qui contraint le Smetcom à réduire les tonnages enfouis de 30% d'ici 2020. Actuellement nous ensevelissons 48 000 tonnes par an.

En 2020, les tonnages excédentaires devront être envoyés hors département pour être traités et cela augmentera les coûts pour l'usager-es (transport + coût du traitement, moins avantageux qu'à Berbiac).

La solution est simple pour éviter cette flambée des coûts : réduire dès maintenant notre production de déchets.

Il est nécessaire de changer nos comportements face à nos poubelles et nous devons nous responsabiliser.

Pour réduire nos déchets, il existe de nombreuses solutions : le compostage, le tri des emballages recyclables, éviter le gaspillage, le stop-pub sur la boîte aux lettres, réparer au lieu de jeter, donner les objets dont nous n'avons plus l'utilité, acheter d'occasion, customiser... Les alternatives à la poubelle sont multiples et créatives. Vous trouverez de nombreux conseils et astuces sur le site [www.smetcom.fr/reduire](http://www.smetcom.fr/reduire).

En Ariège, des efforts sont encore à faire. 8 000 tonnes de déchets recyclables sont envoyées chaque année à Berbiac. De plus, notre département détient le record de production de déchets ménagers et assimilés de la Région Occitanie...

*Il est nécessaire de changer nos comportements face à nos poubelles et nous devons nous responsabiliser.*

très simple d'alléger sa poubelle de 30% en compostant les végétaux et les déchets de cuisine.

Nous devons également utiliser davantage les bornes d'apport volontaire car à Berbiac nous trouvons encore beaucoup trop de verre et de papier. C'est plutôt dérangeant quand on sait que le verre est le seul matériau qui se recycle à l'infini et que désormais TOUS les papiers se recyclent (même les enveloppes à fenêtre, les carnets à spirales...).



Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif



**149**  
communes

Traitement des ordures ménagères



ISDND DE BERBIAC  
Enfouissement et valorisation énergétique des déchets

**237**  
communes

CENTRE DE TRI  
des emballages

**48 000 tonnes**  
de déchets enfouis  
à Berbiac en 2017

**33 000 tonnes**  
seulement pourront être enfouies  
en 2020.

### CONTENU DE LA POUBELLE ARIÉGEOISE



2/3 des déchets de cette poubelle peuvent être recyclés ou valorisés !

### Vers la redevance incitative



Face à ces enjeux, le Smetcom s'est engagé à étudier la mise en oeuvre sur son territoire la redevance incitative en 2022. Elle mettrait un terme à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui se base sur la valeur locative du foncier bâti. Le calcul de la redevance se ferait en deux parties :

- Une part fixe « abonnement » comprenant le volume du bac à déchets ménagers résiduels, un nombre défini de levées du bac sur une année et les coûts de service (collecte, traitement, gestion des déchèteries, maintenance des bacs...)

- Une part incitative « consommation » liée à l'utilisation du service, c'est-à-dire le nombre de levées supplémentaires du bac. Le Smetcom mène depuis 2016 une vaste campagne de déploiement des bacs individuels sur le territoire. Ces bacs individuels possèdent une puce qui permettra de recueillir des données de collecte et, à terme, de passer à la redevance incitative.

Une année de facturation « à blanc » est prévue en 2021 pour permettre aux usager-es de comprendre la nouvelle facturation et d'appliquer les gestes de tri et d'évitement des déchets.



# Actualités de la commune

## ➤ TRAVAUX

### TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX en 2017 et début 2018

- Réfection de la cuisine de l'ancienne cantine
- Couverture en tuiles du local de stockage de matériel au stade
- Confection des clôtures, crépis et aménagement extérieur de l'Oustal
- Pose de bordures parking du stade pour traçage de piste cyclable
- Réalisation du rétrécissement de la rue Vital Chausson
- Réfection des plafonds de l'école primaire
- Réalisation des trottoirs rue Bouffillou et aménagement de la placette de l'église
- Elagages des platanes à Joucla et place Jean Jaurès
- Taille de la haie au stade
- Réfection partielle des trottoirs avenue des Pyrénées entre le Sémaillé et la boulangerie
- Réfection appartement de Rauly
- Aménagement intérieur de l'Oustal : pose des meubles, tringles, rideaux, cuisine...
- Abattage d'arbres au lotissement de Luzent



### TRAVAUX PRÉVUS courant 2018

- Pose de bordures rue Edith Piaf avant pose de ralentisseur par la Société Colas
- Rétrécissements à réaliser avenue de Bénagues suite accord du Conseil départemental
- Mise aux normes pour accessibilité des commerces lotissement Beau Soleil

### TRAVAUX PRÉVUS FIN 2018

Projet majeur : le Conseil Départemental souhaite refaire le tapis de l'avenue des Pyrénées entre Home stock et le rond-point de l'olivier ; la commune devra assurer l'aménagement des abords de cette voie.

Le coût approximatif de l'avant-projet est estimé à 450.000€. Des demandes de subventions ont été déposées auprès du conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.

## ➤ PLU

Le PLU est un outil réglementaire qui encadre l'aménagement d'une ville sur le long terme. Il doit accompagner l'évolution de la ville dans une perspective de développement durable.

Le PLU de la commune arrivant à expiration il faut le réviser. C'est la société PAYSAGES qui a été chargée de cette mission.

## ➤ L'OUSTAL



La maison partagée est une réponse souple et non institutionnelle. Elle propose de recréer une cellule à dimension familiale pour personnes isolées. Aujourd'hui les personnes âgées souhaitent vieillir dans leur environnement familial, leur domicile, leur village...pourtant l'entrée de leur conjoint en EHPAD, (qui se trouve à 200m) ou son décès, les fragilisent et les rendent vulnérables.

Cette structure constitue un vrai concept alternatif de gérontologie sociale.

Le concept de cette maison vise à faire cohabiter de manière autonome des personnes âgées, fragilisées par l'isolement, la solitude, donc vulnérables, et désirant vivre ici. Cette habitation à caractère humain (8 logements) constituée d'espaces privés et d'espaces collectifs confortables, redonnera un sens à leur existence, permettant de vivre dans de bonnes conditions matérielles et de faire leur place au sein d'un foyer, entouré d'affection.



**L'Oustal a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> février 2018.**

## ➤ LUZENT

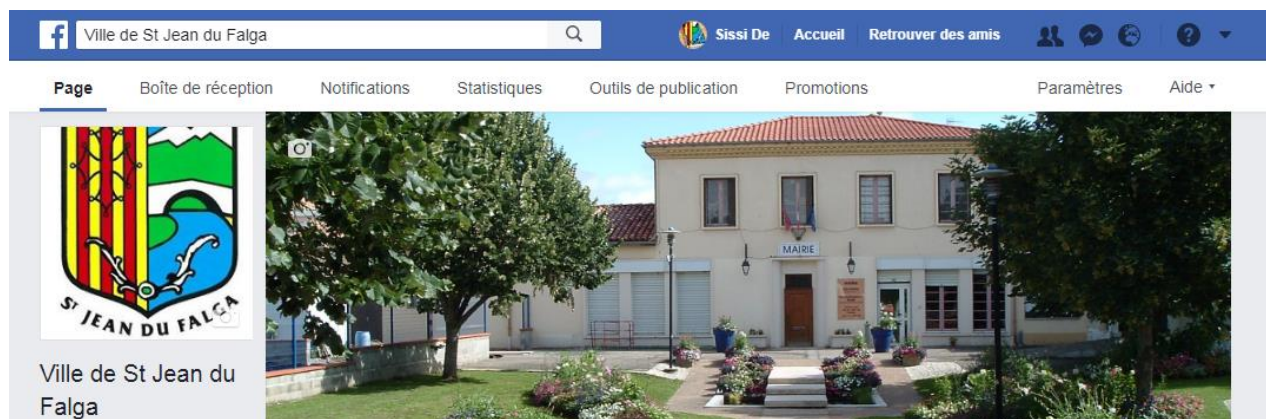
Si vous vous promenez du côté de Luzent vous pourrez admirer le lavoir réalisé grâce à la Communauté de Communes et qui clôture le sentier d'interprétation.



## ➤ PAGE FACEBOOK

La Mairie vient d'ouvrir une page Facebook : ville de Saint Jean du Falga.

Venez la découvrir !!!



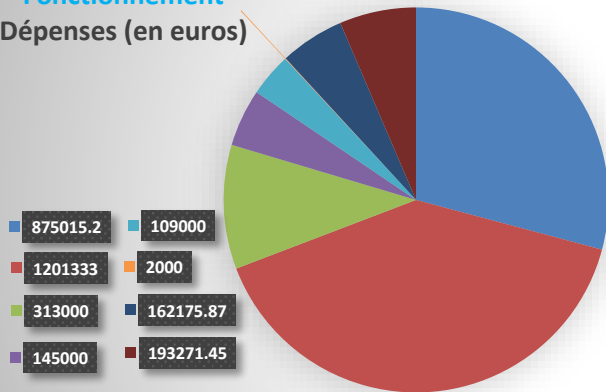
Page Boîte de réception Notifications Statistiques Outils de publication Promotions Paramètres Aide ▾

St JEAN DU FALGA

Ville de St Jean du Falga

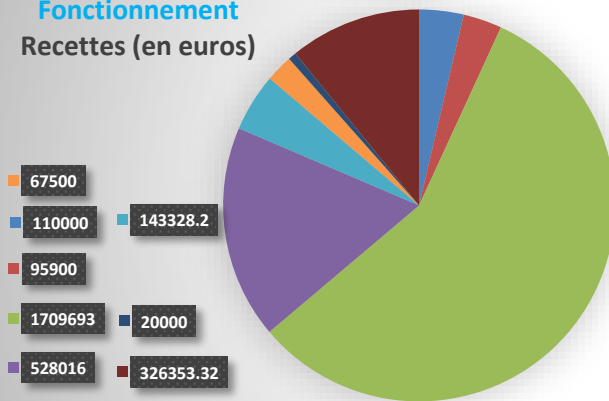
## ➤ BUDGET

### Fonctionnement Dépenses (en euros)



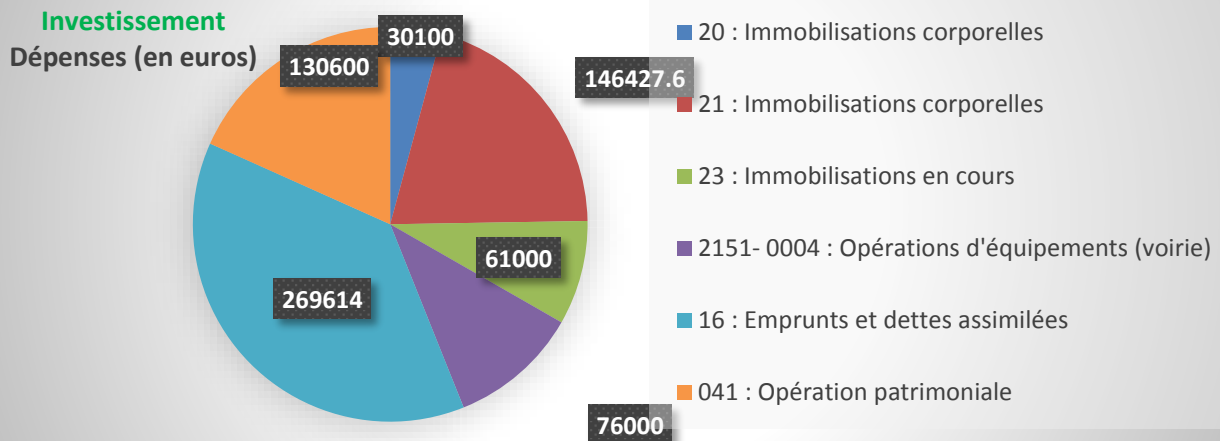
- 011 : Charges à caractère général
- 012 : Charges de personnel et frais assimilés
- 014 : Atténuation de produits
- 65 : Autres charges de gestion courante
- 66 : Charges financières
- 67 : Charges exceptionnelles
- 022 : Dépenses imprévues
- 023 : Virement de la section investissement

### Fonctionnement Recettes (en euros)



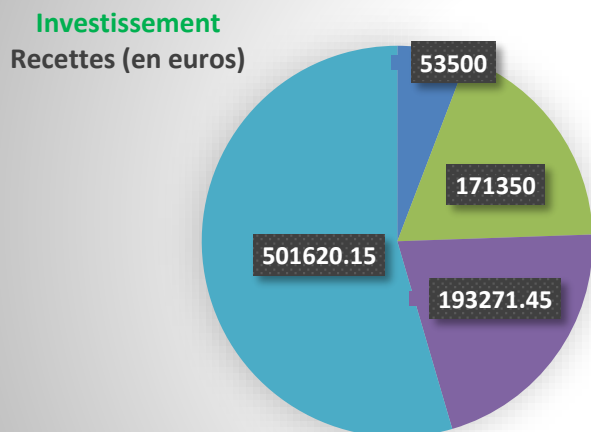
- 013 : Atténuations de charges
- 70 : Produits des services, du domaine et ventes
- 73 : Impôts et taxes
- 74 : Dotations et participations
- 75 : Autres produits de gestion courante
- 77 : Produits exceptionnels
- 042 : Opération d'ordre de transfert entre section
- 002 : Exédent de fonctionnement reporté

### Investissement Dépenses (en euros)



- 20 : Immobilisations corporelles
- 21 : Immobilisations corporelles
- 23 : Immobilisations en cours
- 2151-0004 : Opérations d'équipements (voirie)
- 16 : Emprunts et dettes assimilées
- 041 : Opération patrimoniale

### Investissement Recettes (en euros)



- 13 : Subventions d'investissement
- 10 : Dotations, fonds divers et réserves
- 021 : Virement de la section fonctionnement
- 001 : Solde d'exécution positif



# Associations et culture

## ➤ REPAS DU CCAS

Le dimanche 17 décembre a eu lieu salle Aragon le repas de nos aînés.

Pas moins de 250 convives ont honoré l'invitation de monsieur le Maire et des membres du CCAS.

Le menu concocté par le « Père Canard » fut, comme à son habitude un vrai régal. La journée était animée de main de maître par le groupe musical de M.Alvarez.

C'est un vrai bonheur de voir les gens prendre autant de plaisir à se retrouver et oublier pour un temps les vicissitudes de la vie.

Alors tout le monde se retrouvera encore l'an prochain avec le même entrain.

## ➤ BIBLIOTHÈQUE



- Mardi : 13h - 18h
- Mercredi : 9h-12 et 13h-18h
- Jeudi : 13h-18h
- Vendredi : 13h-18h
- Samedi : 9h-12h



## Abeille

Exposition à la Médiathèque du 20 avril au 30 mai 2018

L'exposition montre la diversité extraordinaire des insectes de l'ordre des Hyménoptères auquel appartiennent les abeilles, les bourdons, les guêpes et les frelons. L'abeille domestique est particulièrement mise en évidence ainsi que son rôle essentiel pour les êtres humains.

L'abeille est apparue il y a environ 100 millions d'années sur notre planète. Des peintures rupestres indiquent que les hommes préhistoriques prélevaient et consommaient du miel. L'apiculture ou élevage des abeilles se développe dès l'Antiquité en Égypte, en Grèce et dans l'Empire romain. Cette activité est aujourd'hui un métier autant qu'une passion et un loisir.

Les abeilles pollinisatrices jouent un rôle essentiel pour la multiplication des plantes à fleurs. Elles contribuent au développement (en qualité et en quantité) des cultures fruitières. Les abeilles sont également très sensibles à la pollution et sont parfois utilisées comme bio indicateurs pour évaluer la qualité de notre environnement.

"Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'Homme n'aurait plus que 4 années à vivre ; plus d'abeilles, plus de pollinisation, plus d'herbe, plus d'animaux, plus d'hommes..." *Einstein*



## ➤ LES SOLEILS D'AUTOMNE



Le club des aînés a continué, en 2017, ses activités traditionnelles en organisant un repas dansant par mois, le dimanche, avec la participation d'un musicien.

Nous avons étoffé ces après-midi musicaux en ajoutant six thés dansants le jeudi, toujours avec un musicien.



Puis avec 6 lotos, le mardi, nous avons bouclé un groupe d'activités correct.

Ce volet d'activités de Club est programmé pour 2018.

Les jeux de société au Mille Club voient la présence d'une trentaine de joueurs le mardi et le vendredi avec un gouter offert par le club.

### Les sorties qui ont eu lieu 2017-2018 :

- Un spectacle à Toulouse au Casino Barrière : « l'Amérique latine » en mars
- Holiday on ice en avril
- Ballade gourmande en Gascogne en septembre.
- Mars : « Un amour de music-hall » à Toulouse
- Avril : fête des gardians en Camargue

### Sorties prévues en 2018 :

Juin : Narbonne

Septembre : prieuré de Grandmont à St Guilhem.

Notre club est dynamique ; pour nous rejoindre, notre adhésion annuelle est de 10€ et nos contacts sont : Le président : 0683604604 - La secrétaire : 0687496056 - Les repas : 0581306628



## ➤ CARICO

C'est sous un soleil de plomb que s'est déroulée le dimanche 11 juin, la deuxième descente en carico de notre commune.

Cette animation gratuite et ouverte à tous est organisée en partenariat entre le comité des fêtes et le LECGS, (l'accueil jeunesses).

Elle se déroule rue Foun Rouge dans la descente de l'EPHAD.

Les caricos, fabriqués par les jeunes de l'accueil, sont des planches en bois avec quatre roulettes. Ces planches sont équipées d'une direction qui fonctionne soit avec les pieds soit à l'aide d'une corde et d'un dossier qui sert également et accessoirement pour le freinage.

Même s'il s'agit d'un moment ludique et pas vraiment d'une course, les descentes sont chronométrées.

Pour participer :

- Pas d'âge limite, les participants sont classés par tranche d'âge.
- Pas mal de courage, un peu de folie et juste ce qu'il faut de sérieux.

A la fin de la journée, un podium récompense les meilleurs temps. Les trophées remis sont également imaginés et réalisés par les jeunes du LECGS.

Les responsables de la manifestation nous ont avoués réfléchir déjà à de nouvelles innovations pour la prochaine édition. Mais chut...on en dit pas plus.

## ➤ RÉUNION RUGBY

Après de beaux résultats l'année dernière (Champions des Pyrénées 3eme série 2017), et la montée en 2eme série, l'équipe de rugby de Saint Jean du Falga a su rebondir en gardant l'essentiel de son équipe et en effectuant un grand recrutement en début de saison.

Aujourd'hui les résultats sont là, les dirigeants et toute leur équipe peuvent être fiers du travail accomplis. A l'heure où nous écrivons, et à peu de matchs des phases finales, le club est second de sa poule pour l'équipe 1 et la réserve ne démerite pas non plus. Comme se plait à le dire le président Stervinou, « il n'y a pas deux équipes, il y a un ensemble de joueurs qui œuvrent ensemble pour le club ».



Une amicale composée des enfants et des dirigeants à même vue le jour pour accompagner, et supporter leurs joueurs. Et une mascotte est apparue sur les bords du terrain pour encourager l'équipe. C'est donc un zèbre (choix du aux couleurs du club bien sûr) qui œuvre et crée l'animation autour du terrain.

Une journée particulière pour le club a eu lieu le dimanche 21 janvier, un derby entre voisin. Pour résumer, un dimanche pluvieux et venté, un public venu nombreux, l'amicale des enfants présent autour du stade, les sponsors du club et 75 garçons qui se sont amusés sur le terrain toute l'après-midi à courir avec un ballon ovale, à se vautrer dans la boue, à s'entrelacer en mêlée, à sauter en touche, à passer ce ballon au copain qui va tenter de ne pas se faire plaquer et marquer un essai!!!

Pour l'équipe réserve, c'est une victoire des Saint-Jeantais sur le score de 19 à 0. Cette équipe en pleine construction promet une belle fin de saison. Bravo à eux!!!

Pour l'équipe une, c'est également une victoire sur le score de 15 à 6 et à la vue du temps de ce dimanche, c'est un bon match de rugby engagé et combatif à la hauteur d'un bon derby auquel a pu assister le public.

L'après match a été consacré à la réception des sponsors du club. Un apéritif dinatoire et le mot du président Alain Stervinou (en présence du maire et de l'adjointe aux sports), avant la présentation du nouveau short en présence des sponsors que l'ensemble du club n'a pas manqué de remercier.

Nous souhaitons à cette équipe tout le meilleur pour cette fin de saison et comptons sur votre présence sur les terrains pour les encourager. ALLEZ SAINT JEAN !!!

Suite à une très belle saison nos joueurs ont malheureusement été éliminés en quart de finale du championnat Midi Pyrénées après un brillant combat, sous la pluie, face à notre voisin Mazères sous le score de 15-12. Souhaitons leur maintenant bonne chance pour le championnat de France qui débute.

## ➤ ACCUEIL JEUNESSE



Après un été riche en activités, chantiers, sorties et séjours (plongée sous-marine à Banyuls et activités nautiques à Gruissan...) l'heure de la reprise sonnait déjà ! La traditionnelle rencontre de septembre a permis à toutes et tous (Elus, partenaires, parents et jeunes) par la projection de petits montages photos et vidéos de partager ensemble ces bons moments. Au programme des vacances d'automne : soirée Halloween, sortie au laser-quest ainsi qu'un mini séjour prévention motos à Saint Ferréol. Là encore plaisir et bonne humeur furent au rendez-vous ! Et n'oublions pas la participation de l'accueil jeunesse au marché de Noël organisé par le Comité de Fêtes.

A venir...

D'autres actions en vue de financer le séjour à Port Aventura que souhaite organiser un groupe de jeunes de l'accueil.

Enfin, il est enfin à noter que l'équipe jeunesse, en partenariat avec la Commune, vient de publier une page Facebook destinée à la jeunesse de Saint Jean du Falga afin de l'informer régulièrement de l'actualité du territoire... Toutes et tous sont donc invités à faire vivre cette page en proposant des actualités ou des thématiques à aborder... en nous contactant soit par téléphone au : 0601790453 soit par mail à : [jeunesse-stjeandufalga@loisireduc.org](mailto:jeunesse-stjeandufalga@loisireduc.org).



## ➤ ALAE LEC GRAND SUD



*L'arbre de la laïcité*

Dans le cadre de son projet pluriannuel « Tous laïques, tous citoyens », le LEC Grand Sud a engagé l'ensemble de son réseau dans un projet commun et fédérateur, visant à faire de la sensibilisation, de la formation et de l'éducation autour des valeurs de liberté, égalité, fraternité et de principe de laïcité qui les scelle, ses leviers d'action privilégiés.

LEC Grand Sud a, dans le cadre de sa mission d'éducation populaire, à faire vivre en acte les valeurs du pacte républicain et attache donc naturellement une importance fondamentale à la laïcité. C'est dans ce cadre, que toutes les structures du réseau sont engagées à prioriser cet enjeu essentiel de vivre ensemble dans leurs projets. En ce qui se concerne l'ALAE de Saint Jean du Falga LEC Grand a participé à un reportage vidéo présentant les actions menées au quotidien depuis la rentrée 2017 pour faire vivre la laïcité sur notre structure.

## ➤ SAKADO'9

Le club SAKADO'9, qui vient d'être créé, compte une dizaine d'animateurs diplômés Fédération Française de Randonnée Pédestre (SA1, SA2, montagne, marche nordique, milieu nordique, milieu alpin, baliseurs, collecteurs) ou non diplômés.

Avec eux, vous aurez la possibilité de randonner en plaine, piémont et montagne, à la journée ou demi-journée.

L'association prévoit également l'organisation de séjours, l'activité marche nordique et raquettes à neige.

Pour tout contact : sakado9.2017@gmail.com ou le 06.84.66.47.52

N'hésitez pas à aller voir leur site web : <https://sakado92017.wixsite.com/sakado9>

## ➤ COMITÉ DES FÊTES



Comme chaque année, l'omelette pascale c'est déroulé ce lundi 2 avril 2018 à Luzent malgré l'absence du soleil. Les membres du comité des fêtes ont tout mis en œuvre dans la bonne humeur pour satisfaire les convives. Comme à son habitude, les grillages et les pommes de terre on eut un grand succès sans oublier l'omelette flambée. Les enfants se sont régalez au concours de pêche et lors de la chasse aux œufs.

Prochain événement le 15, 16 et 17 juin 2018 pour la fête.



# Divers

## ➤ EPICERIE SOLIDAIRE



Le 15 octobre un nouveau service de livraison de course à domicile s'est mis en place.

La Petite Epicerie Itinérante s'adresse aux personnes qui ont besoin de réaliser des économies sur leur budget et ne peuvent pas se rendre facilement à l'Épicerie Sociale et Solidaire fixe de la zone de Pic à Pamiers.

La Petite Epicerie Itinérante est un service de commande et de livraison à domicile de produits de qualité, vendus à des prix très faibles : généralement vendus 10 à 30% du prix du commerce traditionnel auquel s'ajoute les frais de livraison.

C'est la possibilité de choisir dans un catalogue des produits variés, principalement de l'alimentation (fruits, légumes, produits laitiers, conserves, féculents...) mais aussi des produits d'entretien, d'hygiène ou de beauté. Il peut y avoir des arrivages d'articles de type habillement (adultes et enfants), rentrée scolaire, jouets de Noël, articles de saison...

Pour en bénéficier, vous pouvez contacter la petite épicerie itinérante au 06 49 04 84 79. Un rendez-vous sera fixé à votre domicile pour que la Conseillère de l'épicerie constitue avec vous un dossier de demande d'admission.

Dès que votre dossier sera validé, nous vous communiquerons le jour et l'heure où vous serez appelé par téléphone pour prendre la commande. Vous êtes livré à votre domicile, l'après-midi de la prise de commande.

Les économies réalisées permettent le paiement de factures, le financement de projet. L'intervenant social de l'épicerie propose un accompagnement.

Contact : La Petite Epicerie Itinérante 06 49 04 84 79

# Etat Civil

## Naissance

**BERNARD** Leyann Didier Sébastien  
**BOUFEDDA** Abderrahmane  
**COUILLOD** Raphaël Valentin  
**DELANGRE** Helena Augustine  
**FAURE** Nino  
**FÉCIL** Mouna Suzanne Armide  
**GACQUERRE** Éléonor, Catherine  
**GIUBELLI** Charles Jean-Michel Teddy  
**HAOUACH** Mayronn  
**HELTZEL** Alan Amir  
**LERCH BENONI** Dayana Sarah  
**LETTERIO** Elya  
**MARTY** Lia Marie  
**MOUCHARD** Maylis Alixia  
**MOUNTASSER** Feryel  
**TOUNES DECAMPS** Kaïs  
**TREMEGE** Aëlys Léonie Milla  
**VERMERSCH** Maëly Léna Anastasie  
**WALENCIK GILLY** Ethan Manoa  
**WALENCIK GILLY** Lucas Hoanui

## Mariage

**BENIA** Farid  
*PANIZZUTTI Cécile Anne*

**CHARTON** Frédéric Henri Maurice  
*CATHALA Sylvie*

**DELATRE** Jérémie  
*VINOGRADOVA Anastasiia Nikolaevna*

**DOGUET** Fabrice Christian Daniel  
*CHUDYBA Carole Simone*

**GARCIA** Eric  
*RODRIGUEZ Raquel*

**NESSAT** Ismaël  
*AOUAM Mina*

**PATINO** Florent Michel  
*DELCAIRE Ophélie Josette Arlette*

## L'AGENDA DES ANIMATIONS

- ✚ 20 mai : Vide-grenier
- ✚ 15, 16,17 juin : fête
- ✚ 7 juillet : fête du lavoir ou Joucla
- ✚ 20 et 27 juillet : marchés gourmands
- ✚ 3 et 10 aout : marchés gourmands
- ✚ 13 octobre : vide grenier
- ✚ Octobre : halloween : date non encore définie
- ✚ 9 décembre : marché de Noël

### VISITE DES SERRES MUNICIPALES

Les serres municipales ouvrent leurs portes le samedi 5 mai de 14h à 17h.

Venez nombreux découvrir le travail des employés municipaux avant qu'ils ne replantent tout en jardinières ou en pleine terre.



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES  
SERVICE ENVIRONNEMENT-RISQUES  
Unité biodiversité-forêt  
Nom du rédacteur : Henri SAUZOU

Arrêté préfectoral  
portant sur la liste des biens boisés  
présûmés vacants et sans maître  
sur la commune de Saint-Jean du Falga

Article 3 :

Les propriétaires concernés par une ou plusieurs parcelles objets du présent arrêté ont six mois à la date de la dernière mesure de publicité pour faire valoir leur droit sur ces biens auprès du service environnement-risques de la direction départementale des territoires de l'Ariège, 10 rue des Salenques – BP 10102 – 09007 Foix Cedex.

Ce délai expiré, le maire de la commune pourra, par délibération du conseil municipal, incorporer à titre gratuit, toute ou partie de ces parcelles dans le patrimoine communal dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la vacance présumée du bien.

Article 4 :

A défaut d'intégration de ces biens vacants dans le patrimoine communal, le transfert des biens dans le domaine de l'État sera arrêté par la préfète de l'Ariège.

Article 5 :

Les bois et forêts acquis dans ces conditions seront soumis au régime forestier dans un délai de 5 ans à dater de l'arrêté municipal ou préfectoral.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Article 7 :

Le présent arrêté peut, en application des dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 8 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège, le directeur départemental des territoires de l'Ariège et le maire de la commune de Saint-Jean du Falga, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Foix, le 1<sup>er</sup> juin 2016

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires  
et par subdélégation,  
Le chef de service,  
Signé : Jacques BUTEL

La préfète de l'Ariège  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques dans ses articles L.1123-1 3°, L.1123-4 et L.3211-5 ;

Vu le code forestier dans son article L.211-1 ;

Vu la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt du 13 octobre 2014 dans son article 72 ;

Vu l'instruction technique DGPE/SDFCB/2015-1044 du 3 décembre 2015 du MAAF fixant les modalités d'intégration à titre gratuit des biens vacants et sans maître en nature de forêts par la commune où ils sont situés ou, à défaut, par l'Etat ;

Considérant la liste des parcelles présumées être comme vacants et sans maître et en nature de forêts sur la commune de Saint-Jean du Falga ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Ariège:

A R R Ê T E

Article 1 :

La liste des parcelles en nature de forêts présumées étant des biens vacants et sans maître sur la commune de Saint-Jean du Falga est arrêtée comme suit :

Commune	Section	N° parcelles
SAINT-JEAN-DU-FALGA	A	18
	A	1090
	A	1093
	A	1094
	A	1099

Article 2 :

Le maire de la commune de Saint-Jean du Falga procède à l'affichage et à la publication dans la revue communale du présent arrêté et le notifie au dernier propriétaire connu.